

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2025**  
**COMMUNE DE DIENVILLE**

La réunion a débuté le 12 février 2025 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur LARGE Claude.

**Membres présents :** LARGE Claude, PAILLEY Régis, MAILLARD Francis ASSIER Roger, BOURCIER Céline, DUPONT Bruno, RAVIER Sébastien, TABOURET Nathalie, VERHAEGEN Yannick, VINZENT Franck.

**Membres absents représentés :** CARTIER Isabelle à BOURCIER Céline, COQUIN Mélisandre à RAVIER Sébastien, PETIT Catherine à TABOURET Nathalie.

**Membres absents :** DOYEN Florence.

**Secrétaire de séance :** Monsieur VERHAEGEN Yannick

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**- Approbation du PV de la séance du 18 décembre**

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**13 voix pour**

**D2025\_01 - Participation financière de l'ARS au frais d'installation et mise en service de la fibre à la MSP**

Monsieur le Maire informe que Monsieur GODFRIN Hervé praticien au sein de la maison de santé, à engager des démarches auprès de l'entreprise TED INFO afin de faire installer la fibre à la maison de santé de Dienville.

Le devis de l'entreprise TED INFO comprend :

- Remise en état réseau et mise en place pour : **980,00€ HT** soit **1.176,00€ TTC**
- Frais de mise en service pour : **556,00€ HT** soit **667,20€ TTC**
- Téléphone sans fil et un téléphone filaire pour : **232.50€ HT** soit **279,00€ TTC**

Pour un montant total de **1.768,50€ HT** soit **2.122,20€ TTC**.

Aux vues des frais qui seront à la charge de la commune, Monsieur le Maire fait part de la proposition de Monsieur René BRUGNON président de l'association de la maison de santé qui s'engage avec l'ARS à verser une participation financière à hauteur de 1 500€ à la commune de Dienville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** la proposition financière de Monsieur René BRUGNON à hauteur de 1 500€

**CHARGE** le maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier et à cette délibération.

**13 voix pour**

**D2025\_02 - Loyer garage de Madame PETIT Catherine**

Monsieur Régis PAILLEY, informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier de Madame Catherine PETIT a été reçu en mairie le 13 janvier 2025.

Par ce courrier Madame Catherine PETIT, informe que le garage dont elle est locataire à subit un dégât des eaux en 2023 cela a endommagé l'escalier, et ne peut plus accéder à l'étage.

Elle demande la suspension de son loyer à compter de janvier 2025 jusqu'à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 8 voix "CONTRE", 3 voix "POUR" et une abstention des membres présents et représentés,

**REFUSE** la demande d'une suspension des loyers,

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux nécessaires dans les plus brefs délais, dès que la clé sera en leurs possessions,

**CHARGE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**3 voix pour**

**9 voix contre**

**1 abstention**

**D2025\_03 - Demande d'assistance d'un avocat concernant les affaires des agents administratif du secrétariat**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est convoqué à comparaître au Tribunal Judiciaire de Troyes le 15 mai 2025 ainsi que le 07 juillet 2025 concernant le dossier en cours d'un agent administratif.

Au vu de la complexité du dossier, Monsieur, le Maire souhaite bénéficier de l'assistance d'un avocat en défense et recours prévus dans le cadre de l'assistance juridique de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibérée, à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur, Claude LARGE, le maire, qui de par son implication dans ladite affaire, n'a pas pris part au vote,

**ACCEPTE** le recours à l'assistance d'un avocat concernant le dossier de l'agent administratif,

**CHARGE** le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à cette délibération.

**12 voix pour**

**1 non-participant** : M LARGE Claude

#### D2025\_04 Autorisation engagement de travaux en vue d'une demande de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Région Grand Est à mis en place une subvention « Coup de Pouce » à hauteur de **30%** pour un montant maximum de **40.000€ HT** pour des travaux d'aménagement.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de lui donner l'accord d'engager des travaux pour un montant global de **40.000€ HT**, afin de constituer le dossier de demande de subvention dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE**, la proposition du Maire, d'engager la somme de **40.000€ HT** pour des travaux divers au sein de la commune de Dienville,

**AUTORISE**, le Maire, à constituer le dossier de demande de subvention « Coup de Pouce » auprès de la Région Grand Est,

**CHARGE**, le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à cette délibération.

**13 voix pour**

#### D2025\_05 Transfert de crédit du budget commune vers le budget assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la situation budgétaire sur la section de fonctionnement pour le Budget Assainissement reste fragile dû au retard de facturation des rôles des dernières années, néanmoins le retard s'estompe et la situation budgétaire s'améliore.

Cependant, pour assurer un certain confort budgétaire pour l'année 2025, Monsieur le Maire, propose d'effectuer un transfert de crédit d'un montant de **20.000€** du budget Commune vers le budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE**, la proposition du Maire, de procéder à virement de crédit du budget Commune au budget Assainissement d'un montant de **20.000€**

**CHARGE**, le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier et à cette délibération.

**13 voix pour**

**Monsieur Claude LARGE :**

- Présente une information reçue par le Pôle Famille et Proximité de Troyes, l'ouverture d'une école primaire publique internationale à Troyes en septembre 2025. Pour un effectif de 200 élèves dans un premier temps pour atteindre à terme 400 élèves. Seulement une possibilité d'accueil de 30 élèves non troyens pour la rentrée 2025. Pour les personnes intéressées une demande de dérogation doit être effectuée. Pour plus de renseignements se rapprocher de la mairie.
- Le comité des fêtes a fait connaître la date de son assemblée générale qui aura lieu le **Vendredi 21 février 2025 à 19h au Foyer**. Avec pour ordres du jour :
  - Rapport moral
  - Rapport financier
  - Rapport d'activités
  - Renouvellement du bureau
  - Questions diverses
- Une demande de devis est en cours afin d'effectuer l'installation d'une paroi au niveau de l'accueil poste/mairie, afin de limiter l'entrée du froid.

**Monsieur Régis PAILLEY :**

- Présente les différents travaux prévus pour l'année 2025 au budget, en vue de bénéficier d'une subvention proposée par région Grand Est "coup de pouce" présenté lors d'une précédente séance de conseil.
  - Réalisation d'un nouveau cabinet au sein de la maison de santé
  - Rénovation des WC public
  - Jeux extérieurs
  - Illumination de Noël
  - Fleurissement
  - Remplacement battant des cloches de l'église
  - Porte de garage pour le local situé sur le parking de la mairie.
- Informe qu'il a eu une réunion en présence du maire avec l'entreprise SOLAR QUALITE pour un projet de panneau photovoltaïque sur le toit du Gymnase, deux propositions sont faites :
  - Sur toute la surface du toit du gymnase pour un montant d'environ 100.000€
  - Sur un peu plus de la moitié du toit du gymnase pour un montant de 77.939€ ttc.

La revente de la production d'électricité est estimée au prix de 0.1132 cts.

C'est une première proposition, le projet n'est qu'au début, d'autre société seront consultés.

- A reçu le programme d'actions de l'ONF concernant les parcelles suivantes :
    - N°5 : Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement : **9 090.00€ HT**
    - N°23 : Cloisonnement d'exploitation (maintenance mécanisée) : **1 030.00€ HT**
    - N°24 : Cloisonnement d'exploitation (maintenance mécanisée) : **1 020.00€ HT**
    - N°34 : Cloisonnement sylvicole (maintenance mécanisée) : **4 180.00€ HT**
- Montant total : **15 320.00 HT**

**Monsieur Francis MAILLARD :**

- Soumetts la proposition de prévoir l'achat d'un broyeur auprès d'un artisan qui cesse son activité pour un prix d'achat qui reste à déterminer. (Cela fera l'objet d'une délibération)
- Le rachat du broyeur permettra d'effectuer les travaux au sein de la commune sans devoir prendre un prestataire extérieur, Monsieur MAILLARD soumet l'éventualité de proposer un service de broyage de déchets vert a d'autre commune, et sera effectué par l'agent technique communal de Dienville (cette prestation éventuelle est en cours de renseignement pour la mise en pratique.)

**Monsieur Roger ASSIER :**

- Indique qu'il s'est rendu à la réunion du SIEDMTO, un point sur la collecte des déchets alimentaires a été effectué et que les résultats sont satisfaisants dans l'ensemble. Environ 50 T de déchets alimentaires ont été collectés sur l'ensemble du territoire.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h42.

Monsieur VERHAEGEN Yannick  
Secrétaire de séance

Absent lors de la  
Séance du 09 Avril 2025

Monsieur LARGE Claude,  
Maire

